

*"L'île d'Yeu est un refuge en haute mer"***MAIRIE****Yeu Demain**

Monsieur Luc PASQUIER

5, rue du Camp

85350 L'ILE D'YEU

A l'Île d'Yeu, le 4 Novembre 2015

Objet : Parking de Fromentine

Par courrier en date du 12 septembre, vous interpellez les pouvoirs publics et les sociétés de parking sur les conditions tarifaires des parkings de Fromentine.

S'il ne nous appartient pas d'intervenir sur la gestion privée des parkings de Fromentine, l'évolution tarifaire du gardiennage ces dernières années nous préoccupe fortement.

La question d'une nouvelle zone de parking à Fromentine, nécessitant une emprise foncière d'environ 5 hectares, est à l'étude depuis près de 20 ans. La commune de la Barre de Monts y travaille d'arrache-pied. Ce dossier n'est pas simple et nécessite l'aval des services de l'état, notamment sur sa localisation. Si le territoire de l'île d'Yeu est très contraint par différentes réglementations (site classé, espaces naturels sensibles, natura 2000, etc...), celui de la Barre de monts l'est tout autant. Le PLU de cette commune est aujourd'hui dans l'impasse à cause de cette question de parking, générant d'autres conséquences graves pour ce territoire. Une étude de faisabilité, diligentée par la commune de la Barre de Monts et à laquelle vous avez été associés, est toujours en cours du fait de cette complexité. Plusieurs sites ont été étudiés, chacun avec ses contraintes. Nous déplorons comme vous les exigences des services de l'état en la matière faisant fi des impacts écologiques des marais de la barre de Monts. Cette situation est bien sûr inacceptable.

Quoi qu'il en soit, le projet d'un aménagement de stationnement sur la Barre de Monts n'a jamais été envisagé pour la saison 2015. Le projet n'en est qu'à la phase de faisabilité. La zone envisagée par l'état pose elle aussi un certain nombre de problèmes. Situés en zone agricole, les terrains sont aujourd'hui propriétés privées. Une fois ce projet accepté par toutes les parties prenantes y compris l'état, il faudra alors entrer dans la phase opérationnelle. Cela nécessitera probablement une enquête publique, d'entrer en négociations foncières, d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre pour élaborer le permis de construire, de passer des appels d'offres pour la réalisation et d'effectuer les travaux. Vous comprendrez donc que ce dossier prendra donc du temps et il n'est pas raisonnable de penser du fait de ces délais que la solution soit en place à l'été 2016.

Par ailleurs, le coût prévisionnel d'investissement pour cet équipement sera de l'ordre de 4 millions d'euros, somme importante pour la commune de la barre de monts, si elle était maître d'ouvrage de cette installation. Elle aurait donc besoin d'être accompagnée financièrement dans ce projet. Il est aussi évident que si la commune était propriétaire de ce parking, elle ne pourrait le gérer en régie et ferait donc appel à un délégataire privé pour l'exploiter. Il conviendra alors de peser sur les dispositions de cette future délégation de service public afin de limiter l'augmentation des coûts de gardiennage.